



## **SSPM Assemblée des délégués du samedi 27 mars 2010, Centre d'Accueil Paroissial CAP, Berne**

### ***Procès-verbal***

#### **Salutations**

Brigitte Scholl salue l'assemblée.

#### **Ordre du jour:**

Nombre de personnes présentes au début de l'assemblée : 56. La majorité absolue est de 29 voix.

#### **1. Election des scrutatrices et scrutateurs**

Esther Ammann et Marianne Wälchli sont proposées et élues par acclamation.

#### **2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité sans demande de modification.

#### **3. Procès-verbal de l'AD du 28 mars 2009**

Le procès-verbal rédigé par F. Büchi est approuvé par 56 voix avec remerciements à son auteur.

#### **4. Rapport annuel 2009**

Le rapport annuel 2009 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur, B. Scholl. Un cadeau est remis à la présidente.

R. Herrli salue la qualité du nouveau site internet ainsi que la discipline du comité central en matière de coûts.

#### **5. Comptes 2009 (y compris comptes des fondations pour prise de connaissance)**

W. Pailer, trésorier, explique que l'excédent de recettes est dû au report de la création du site pour l'enseignement privé et au fait que le CC fonctionne actuellement avec des effectifs réduits. Des dépassements de coûts ont été enregistrés dans les frais d'impression en raison du nouveau logo et du déménagement.

Le rapport de révision (Sidus Treuhand AG) est lu à l'assemblée.

B. Scholl précise que le simple constat d'une « tenue correcte des comptes » sans recommandation de l'organe de révision à l'assemblée des délégués n'a rien de négatif, mais correspond à la nouvelle norme.

Vote: Faut-il adopter les comptes annuels tels qu'ils sont présentés? Oui: 54, non: 0, abstentions: 2  
Les comptes 2009 sont approuvés.

Simon Burr propose de verser un « bonus » au comité central. W. Pailer le remercie mais rappelle que le CC a déjà touché une petite somme et estime qu'il serait plus important d'augmenter le capital propre.

Contre-proposition Simon Burr: verser un bonus de Fr. 1000.- à chaque membre du CC et affecter le reste de la recette au capital propre  
Oui: 7, non: 32, abstentions: 17

Vote: Le bénéfice de 23'330.37 doit-il être reversé au capital propre?  
Oui: 51, non: 0, abstentions: 5  
Le montant de 23'330.37 francs est affecté aux fonds propres.

Ensuite, des explications sont fournies sur les comptes de la caisse de secours et de la fondation Elvira-Lüthi-Wegmann (l'approbation de ces comptes relève de la compétence du CC).

## **6. Décharge du comité**

Vote: Faut-il accorder la décharge au comité?  
Oui: 56, non: 0, abstentions: 0

## **7. ASMP**

B. Scholl lit une lettre de Valentin Gloor, qui constate que l'ASMP s'apprête à franchir une grande étape et exprime ses remerciements pour le soutien apporté.

Conformément aux statuts, l'AD doit approuver le rapport annuel de l'ASMP:

Vote: Faut-il approuver le rapport annuel de l'ASMP?  
Oui: 55, non: 0, abstentions: 1  
Le rapport annuel 2009 est approuvé.

B. Scholl revient sur l'AD 2009. Celle-ci avait été marquée par de nombreuses incertitudes concernant l'ASMP, et l'on avait finalement décidé d'accorder un délai d'une année à l'ASMP et pour le projet de haute école spécialisée.

Lors de l'AD 2009, deux propositions avaient été formulées par rapport à l'ASMP, les propositions Kunz-Annoff et Wälchli. La première (autres possibilités d'utilisation de la fondation ASMP) est retirée et les réflexions du conseil de fondation communiquées à titre d'information à l'AD.

S'agissant de la situation actuelle de l'ASMP, B. Scholl peut fournir les informations suivantes:

C. Grin et B. Leibundgut ont repris les sièges devenus vacants suite aux démissions enregistrées au conseil de fondation de l'ASMP. Le conseil s'est assuré auprès des autorités d'accréditation que la création d'une haute école décentralisée était réellement possible. Après avoir reçu une réponse positive, il a réengagé des discussions avec Kalaidos (seule haute école privée en Suisse). Un projet de contrat a été préparé et devrait être signé ces prochaines semaines. Ensuite les filières de formation devront être contrôlées pour vérifier si elles satisfont aux exigences posées aux hautes écoles spécialisées. Un projet qui a déjà été volontairement soumis à un examen n'a pas été rejeté.

Financement: Les nouvelles négociations ont permis d'obtenir de meilleures conditions par rapport au 1<sup>er</sup> projet de contrat avec Kalaidos. En outre – et contrairement aux informations initialement fournies par l'OFFT – les filières classique et jazz/musiques actuelles n'ont pas besoin d'être accréditées sépa-

rément, ce qui permet également d'économiser des coûts. Les taxes d'étude et d'accréditation devront certainement être augmentées, mais les formations reconnues offriront aussi la possibilité de toucher des bourses.

Une fois que le contrat avec Kalaidos aura été signé, la filière bachelor sera soumise à l'OFFT; la vérification prendra environ 2 à 3 mois. L'ASMP s'attend à recevoir une autorisation provisoire cet été, de sorte qu'une filière de bachelor pourrait déjà être lancée en automne.

Le CC répond à de nombreuses questions, puis présente sa proposition:

(Correspond à l'ancienne « proposition Wälchli » de l'AD 2009):  
Compte tenu de la situation actuelle, le CC propose que tous les accords avec l'ASMP soient maintenus (y compris le mandat de création d'une haute école spécialisée).  
Oui: 48, non: 4, absentions 4

B. Scholl remercie les anciens membres du CC, l'ancien conseil de fondation, les commissions spécialisées, et surtout le directeur de l'ASMP Valentin Gloor pour les importants travaux préparatoires accomplis.

Vote: contribution de base de 25'000 francs en faveur de l'ASMP pour 2010  
Oui: 55, non 0, abstentions 10  
La contribution de base pour 2010 est approuvée.

Des informations sur l'association de soutien à l'ASMP sont communiquées par sa présidente, Marianne Wälchli. L'association a été officiellement chargée de la recherche de fonds en faveur du projet de haute école spécialisée. Ses objectifs sont doubles: récolter de l'argent, mais aussi rendre visible et faire entendre l'ASMP. L'association compte actuellement 118 membres et a déjà récolté 55'000 francs.

## **8. Budget 2010**

W. Pailer explique qu'en raison du recul du nombre de membres, le bénéfice inscrit au budget de l'année prochaine est inférieur à celui de l'année passée.

S. Kunz-Annoff relève que l'agenda représente le troisième plus important poste des dépenses après les charges salariales et l'USS et aimerait savoir si cet engagement en vaut la peine. Lors de l'enquête de l'an passé, seuls 400 membres ont souhaité se désabonner, raison pour laquelle le comité a décidé de conserver l'agenda. S. Kunz-Annoff souhaite que cet engagement soit régulièrement réexaminé et propose qu'à l'avenir l'agenda soit édité en collaboration avec d'autres associations.

D. Frenkel aimerait savoir pourquoi autant de membres quittent l'association. B. Scholl explique qu'un grand nombre de départs sont liés à des réorientations professionnelles ou à des départs à la retraite. Elle relève que ce ne sont pas les départs qui posent problème, mais le manque de nouveaux membres.

B. Billetter propose d'examiner la possibilité de négocier une transformation du statut de membre à part entière en membre associé de l'USS. Cette option ne pourra toutefois être discutée que lors de la prochaine AD, lorsqu'une proposition correspondante aura été soumise.

S. Kunz-Annoff propose que le CC mette en place un groupe de travail chargé d'élaborer d'autres modèles de conseil juridique et de les présenter lors de la prochaine AD. Sa proposition est reportée à la CP en automne où elle pourra être discutée.

Vote: Le budget 2010 doit-il être accepté tel qu'il est présenté?  
Oui: 54, non 1, abstentions 0  
Le budget 2010 est accepté.

## **9. Informations diverses**

Armon Caviezel, représentant du CSM et de l'ASME, présente divers thèmes d'actualité du CSM, comme le colloque consacré à la sécurité sociale des musiciens, le rapport de l'UNESCO, le projet

Rheinau, le Groupe parlementaire Musique, la CI initiative jeunesse+musique, la collaboration avec d'autres organisations, les relations internationales et les contributions à des organisations. L'ASME mène actuellement une enquête pour savoir combien d'étudiants des hautes écoles pédagogiques suivent des cours de musique (problème du manque d'enseignants qualifiés).

Intervention auprès de l'Association faitières des enseignantes et des enseignants suisses (LCH) : participation à la consultation sur la formation des enseignants de gymnase dans la discipline musique.

B. Leibundgut donne des informations sur la communauté d'intérêt pour l'initiative jeunesse+musique. La CI est présidée par Christine Egerszegi. Des personnalités sont recherchées pour le comité de patronage, elles peuvent être annoncées au CC. Le financement sera assuré par les contributions des membres, des collectes de fonds et des dons. Les audits ont commencé dans les différentes commissions, de sorte que l'éventualité d'un contre-projet peut être envisagée. B. Scholl précise que la SSPM est en mesure de soutenir la CI car elle a déjà constitué des provisions à cet effet.

Révision de la loi sur l'assurance-chômage: l'USS a saisi le référendum, et le CC a décidé de le soutenir, car certaines dispositions de la nouvelle loi sont très défavorables pour les travailleurs à temps partiel et les professions musicales. Les personnes achevant leurs études verraient leurs indemnités journalières massivement réduites. La reconnaissance des gains intermédiaires n'est pas optimale. Un argumentaire et des formulaires de signatures seront envoyés.

## **10. Modification des statuts**

Composition du CC: Les statuts mentionnent 7 membres, mais pour le moment le comité central n'en compte que 5. Les statuts doivent donc être modifiés. Par ailleurs, on ne parlera plus de président/présidente, mais de « présidence ».

Art 18, al. 2 et art. 22

<p>Vote: Les présentes modifications des art. 18, al. 2, art. 22, art. 23 et art. 24, al. 2 des statuts doivent-elle être acceptées? Oui: 55, non 0, abstentions 0 Les modifications des statuts sont acceptées.</p>
--

Catégories de membres: certaines associations seraient intéressées à devenir membres collectifs de la SSPM. Pour leur donner plus de poids, les membres collectifs devraient avoir droit à une voix lors des AD. Par ailleurs, il y a lieu de créer une catégorie de « membre de soutien ». Ceux-ci pourront soutenir financièrement l'association mais n'auront pas de droit de codécision. Le CC statuera sur leur admission.

<p>Vote: Faut-il créer la catégorie de « membre collectif » et adapter en conséquence les art. 7, 9 et 17 des statuts? Oui: 46, non 4, abstentions 2 Les modifications des statuts sont approuvées.</p>
---

<p>Vote: Faut-il créer la catégorie de « membre de soutien » et adapter en conséquence les art. 4 et 17<sup>bis</sup> des statuts? Oui: 50, non 0, abstentions 2 Les modifications des statuts sont approuvées.</p>
---

Vote: Les modifications proposées nécessitent également une adaptation des art. 13 et 15 des statuts.  
Oui:50, non 0, abstentions 2  
Les modifications des statuts sont approuvées.

### **11. Cotisation de membre 2011**

Le CC avait déjà souhaité augmenter la cotisation l'an passé, mais il y avait finalement renoncé en raison de la crise économique. C'est pourquoi il revient aujourd'hui avec cette proposition.  
W. Pailer souligne que la SSPM vit au jour le jour et qu'il serait irresponsable de maintenir cette situation. Des incertitudes subsistent également tant du côté des recettes (p. ex. membres qui ne font pas usage de leur droit à être exonéré de la cotisation) que des dépenses (p. ex. renchérissement cumulé de 5,8% ces dernières années). Par ailleurs, le travail bénévole atteint ses limites, le besoin de professionnalisation se fait de plus en plus ressentir.

Vote: Faut-il augmenter la cotisation de membre en 2011?  
Oui: 42, non 7, abstentions 3  
La cotisation de membre sera augmentée en 2011.

Vote: A combien doit se monter cette augmentation? Proposition du CC : 10 francs, proposition de délégués: 20 francs  
10 francs: 44; 20 francs: 7, abstentions: 1  
La cotisation de membre est augmentée de 10 francs.

### **12. Proposition de la section Nordwestschweiz**

Introduction d'une cotisation pour membres à l'AVS (65/64 ans). Les personnes à la retraite bénéficieraient d'un rabais, mais en contrepartie le statut de membre libéré de la cotisation serait supprimé. Les membres déjà exonérés le resteraient. Cette réglementation ne s'appliquerait qu'à la cotisation à l'association centrale, le montant de la réduction devant être fixé lors de la conférence des présidences de section. Elle entrerait automatiquement en vigueur pour tous les membres à la retraite.

E. Mottini propose que le statut de membre libéré de la cotisation soit supprimé et que la cotisation réduite ne soit appliquée que sur demande.

W. Joos fait remarquer que tous ces calculs sont incertains et que la seule solution qui garantirait des économies serait la suppression du statut de membre libéré de la cotisation.

Vote: Faut-il accepter la proposition de la section NWCH relative à l'introduction d'une cotisation pour membres retraités avec suppression du statut de membre libéré de la cotisation?  
Oui: 18, non 26, abstentions 2  
La proposition de la section NWCH est rejetée.

Le thème devra toutefois être rediscuté lors de la CP.

### **13. Lieu/date de l'AD 2011**

26 mars 2011, Berne

### **14. Divers**

M. Hochuli signale qu'il a participé du côté des employés à la 1<sup>ère</sup> rencontre des représentants des écoles de musique de Zurich. Il encourage chaque section à organiser de telles rencontres pour favo-

riser les échanges d'expérience, renforcer la solidarité entre professeurs de musique, et tisser des liens entre les employés.

W. Joos donne des informations sur l'île de la musique de Rheinau. Christoph Blocher a créé la fondation et versé une contribution de 20 millions de francs. Il s'agit à présent de mettre en place ce centre. C. Lauchenauer assurera la direction du projet. Tout devrait être prêt d'ici 2013. Les idées de la SSPM sont les bienvenues, les personnes intéressées peuvent s'annoncer à W. Joos.

Fin de l'AD: 16h45

Brigitte Scholl  
Présidente centrale de la SSPM

Franziska Büchi  
Rédactrice du procès-verbal